



Concept fribourgeois

Chèque formation en compétences de base des adultes

Version 13.04.2023

Table des matières

1. Introduction	2
2. Cours CBA admis pour le chèque	2
3. Eligibilité des personnes.....	3
4. Gestion administrative	4
4.1. Processus d'attribution	4
4.2. Fonctionnement pour le public visé.....	4
4.3. Fonctionnement pour le prestataire de formation.....	5
5. Processus de publication des cours en ligne	5
5.1. Nouveau cours avec subvention SOPFA	6
5.2. Mise à jour cours déjà en ligne	7
5.3. Cours sans subvention SOPFA	8
6. Soutien pour l'inscription en ligne	9
6.1. Hotline de l'Association Lire et Ecrire.....	9
6.2. Accompagnement par les intermédiaires	9
6.3. Accompagnement par les prestataires de formation	10
7. Communication et information.....	10
7.1. Simplement-mieux.ch/Fribourg	10
7.2. Flyer du chèque formation	11
7.3. Tutoriel en ligne & FAQ	11
7.4. Coordination entre les partenaires impliqués	11
8. Administration technique	11



1. Introduction

L'Etat de Fribourg accorde des chèques formation aux adultes fribourgeois ayant besoin d'améliorer leurs compétences de base en lecture, écriture, expression orale, mathématiques et utilisation du numérique. Le but est de réduire la contrainte financière pour faciliter l'accès aux formations répondant à ces besoins.

L'offre de cours cantonale donnant droit au chèque est accessible sur le site web www simplement-mieux.ch/fribourg. Le système du chèque formation est géré par le SOPFA en collaboration avec la Fédération suisse Lire et Ecrire (FSLE) et la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA).

Ce document décrit les cours admis pour le chèque et les conditions d'accès pour les personnes. De plus, le fonctionnement de la gestion du chèque du point de vue du public, des prestataires et du canton est précisé. Pour terminer, les processus de publication des cours et les ressources disponibles comme soutien aux personnes intéressées sont présentés.

2. Cours CBA admis pour le chèque

Conditions formelles	Vérification
Cours concernant les compétences de base chez les adultes	Référence, définition des CBA de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) et les cadres d'orientation du SEFRI
Cours neutre du point de vue confessionnel et politique	Référence, statuts du prestataire
Cours sans but lucratif	Référence, statuts du prestataire
Cours s'adressant aux habitant-e-s du canton de FR	Référence, lieu du cours
Cours ouvert à tout adulte	Exception pour cours destinés uniquement aux femmes
Cours facultatif pour les participant-e-s	Vérification par prestataire
Prestataire de cours certifié eduQua si plus de 1000 heures/participant/an	certificat eduQua
Type de cours CBA	Source décisionnelle ou cas de figure
Cours subventionnés par le SOPFA	Selon loi cantonale sur la formation des adultes (LFAd) Réf. guide à l'usage des prestataires de formation
Cours subventionnés par d'autres services cantonaux	Cas de figure : « Atelier français et santé » de la Croix-Rouge Fribourg subventionné par le bureau de l'intégration des migrants
Cours sans subvention	

3. Eligibilité des personnes

Les conditions d'accès au chèque sont volontairement allégées, afin de renforcer leur accessibilité autant pour les personnes que pour les prestataires. Le statut de séjour, l'emploi, le revenu ne sont pas des critères d'exclusion pour l'obtention du chèque. Par contre, l'encouragement dans les domaines définis par la LFCo (Art. 13) est déterminant.

Acquisition et maintien de compétences de base chez l'adulte

- Art. 13 Compétences de base des adultes

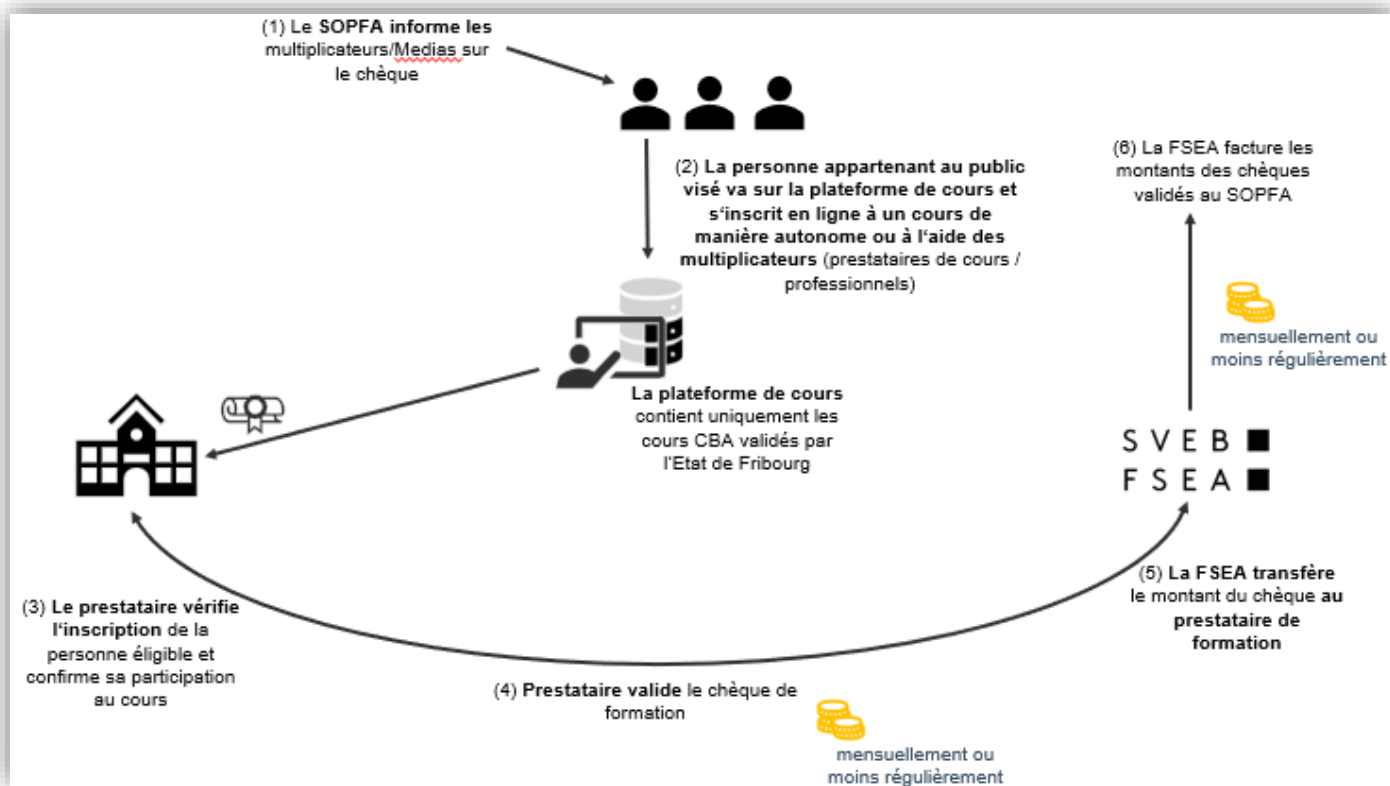
¹ Les compétences de base des adultes sont les conditions requises pour l'apprentissage tout au long de la vie et couvrent des connaissances et des aptitudes fondamentales dans les domaines ci-après:

- a. lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale;
- b. mathématiques élémentaires;
- c. utilisation des technologies de l'information et de la communication.

² Les prestataires de cours visant l'acquisition et le maintien de compétences de base chez l'adulte veillent à ce que leurs offres soient axées sur la réalité pratique en tenant compte des thèmes sociaux, économiques et juridiques significatifs pour la vie quotidienne.

Critères	Vérification
✓ Personne de 18 ans et plus ayant besoin d'améliorer leurs compétences de base	Information fournie lors de l'inscription en ligne Vérification automatisée
✓ En principe, personne ayant un niveau oral A2 en français ou allemand	Connaissance demandée lors de l'inscription Vérification par le prestataire
✓ Personne habitant le canton de Fribourg	Information fournie lors de l'inscription en ligne Vérification automatisée
✓ Personne sans soutien financier : assurance-chômage (MMT), l'aide sociale (MIS), l'AI ou forfait pour réfugiés et personnes admises à titre provisoire	Vérification par le prestataire But : éviter un double subventionnement Au besoin, se renseigner auprès du service ou de la personne adéquate (conseiller ORP, Caritas, ORS...)

4. Gestion administrative



4.1. Processus d'attribution

Le SOPFA coordonne la gestion globale du chèque formation cantonal. Il a mandaté la FSEA pour gérer l'administration du chèque : formulaire d'inscription en ligne et publication des cours sur <https://www.formationcontinue.swiss/> avec un transfert automatique sur [simplement-mieux.ch/Fribourg](https://www.simplement-mieux.ch/Fribourg). La FSEA gère le remboursement des chèques aux prestataires et répond aux questions à ce sujet : birte.theiler@alice.ch

4.2. Fonctionnement pour le public visé

1. **Renseignements** : La personne connaît le chèque formation (papier ou en ligne [simplement-mieux.ch/Fribourg](https://www.simplement-mieux.ch/Fribourg)) et se renseigne sur les conditions de participation.
2. **Inscription en ligne** : Le cours choisi, le formulaire d'inscription en ligne est complété. Un soutien peut être demandé : hotline gratuite, aide par les intermédiaires, aide à la permanence du SOPFA ou aide du prestataire de formation.
3. **Contact par le prestataire** : Le prestataire reçoit un mail. Il contacte la personne pour vérifier qu'elle peut bien suivre le cours et bénéficier du chèque (cf. tableau au chapitre 3).
4. **Confirmation** : L'inscription au cours est confirmée par le prestataire et la participation au cours peut débuter.

Un schéma, créé par un prestataire, présente la démarche d'utilisation du chèque pour le public. En cas d'intérêt, ce schéma peut être demandé (format PPT) pour être adapté à son contexte (cf. Annexe).



4.3. Fonctionnement pour le prestataire de formation

1. Demande : Une demande est formulée au SOPFA qui la valide ou non selon les critères définis.
2. Description du cours : Le formulaire d'offre de cours est complété et transmis au SOPFA.
3. Intégration du cours sur le site : le cours est mis en ligne et paraît sur [www.simplement-mieux.ch/Fribourg](http://www simplement-mieux.ch/Fribourg).
4. Annonce inscription : Au moment d'une inscription en ligne, le prestataire reçoit un mail avec les coordonnées de la personne.
5. Contact par le prestataire : Le prestataire prend contact et vérifie que la personne peut bien suivre le cours et bénéficier du chèque (cf. tableau au chapitre 3).
6. Confirmation : L'inscription au cours est confirmée par le prestataire et la participation au cours peut débuter.
7. Remboursement : Dès que la participation au cours atteint 60% de présence, le prestataire peut compléter la liste des participant-e-s (tableau d'information Excel) et l'envoyer à la FSEA.

Remarques :

Les personnes présentes moins de 60 % du cours ne bénéficient pas du chèque. Chaque prestataire choisit s'il facture le cours au participant-e et rembourse la valeur du chèque ensuite ou si les participant-e-s peuvent suivre le cours sans facturation. Auquel cas, le prestataire attend que les 60% de présence soient atteints pour se faire rembourser par la FSEA.

5. Processus de publication des cours en ligne

Les cours sont publiés sur deux bases de données en parallèle et paraissent sur trois sites différents.

Dès que le cours est validé pour bénéficier du chèque, le prestataire transmet au SOPFA le descriptif du cours par le formulaire d'offre de cours.

Base de données CSFO

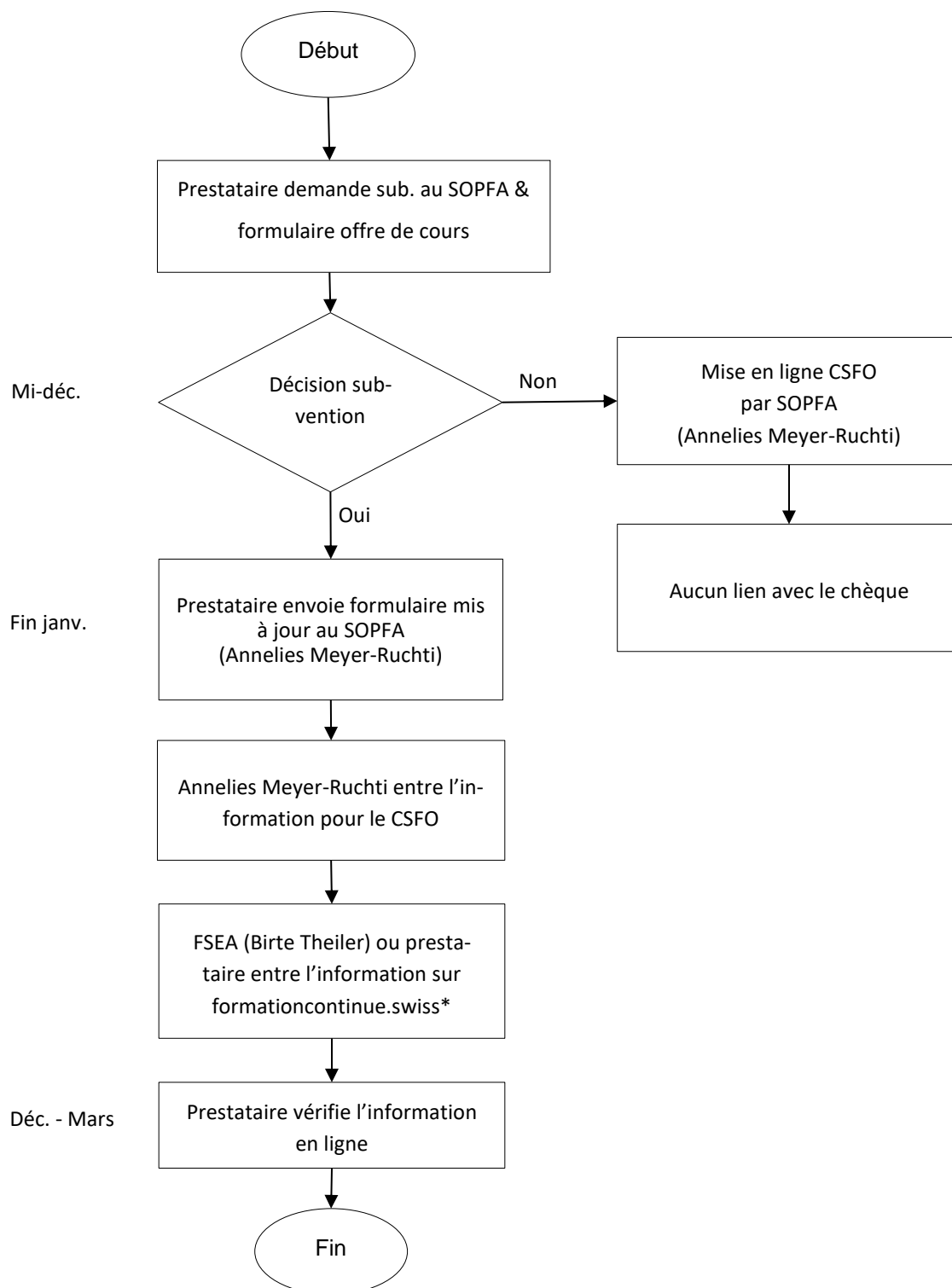
Le SOPFA gère l'intégration des informations dans la base de données du Centre suisse de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle (CSFO). Cette base de données de formations permet aux documentalistes et aux conseillers et conseillères en orientation du service d'informer et de guider les consultant-e-s. Les informations sont ainsi mises en ligne sur le site www.orientation.ch, dans la [partie compétences de base](#) dédiée au canton de Fribourg.

Base de données FSEA

En parallèle, la FSEA ou directement le prestataire (selon son choix) intègre également les informations dans la base de données de la FSEA. Les informations paraissent en ligne sur www.formationcontinue.swiss et sont publiées simultanément sur le site www.simplement-mieux.ch/Fribourg.

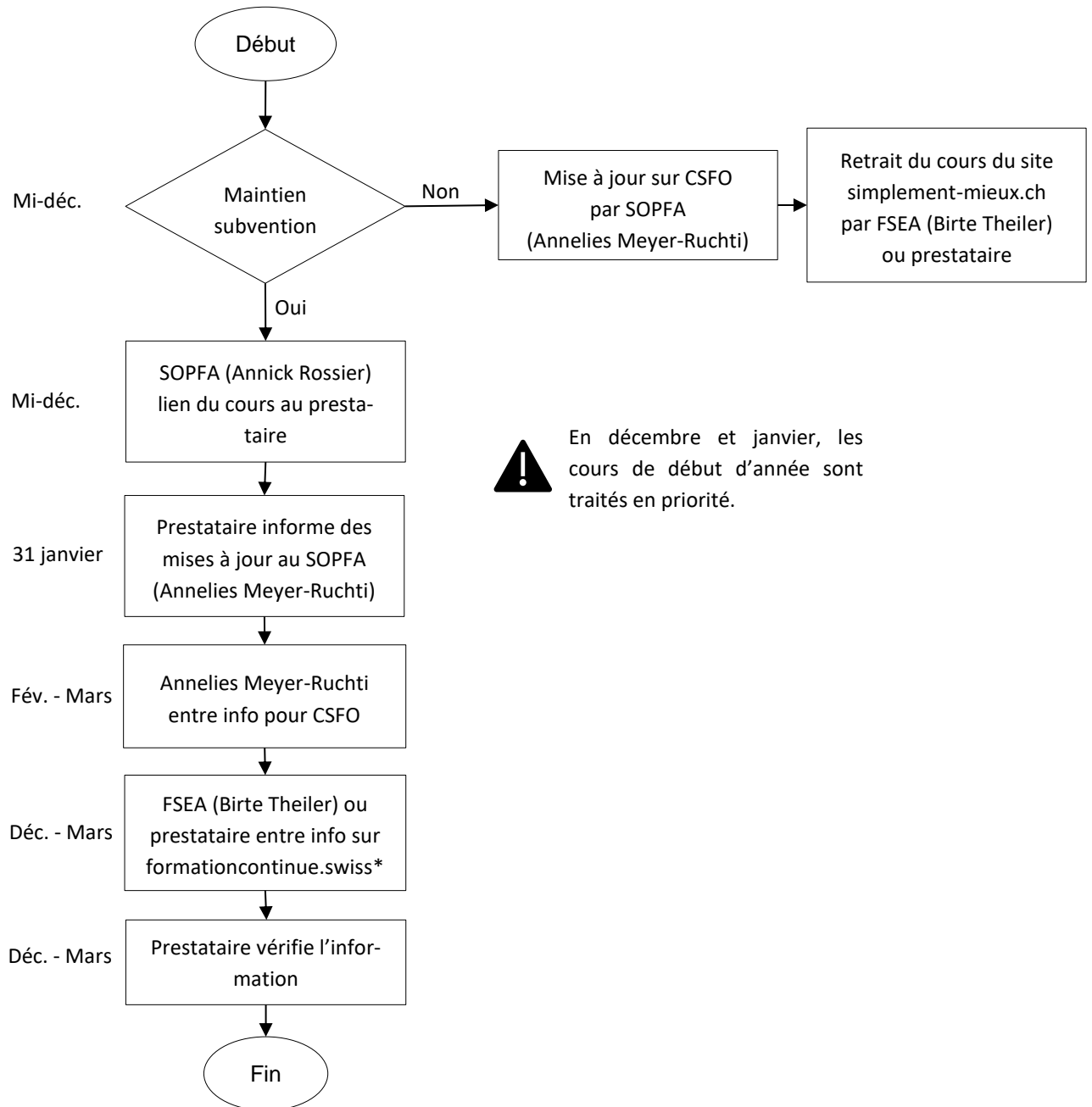
L'administration du chèque s'effectue par l'inscription au cours en ligne sur ce dernier site. Les personnes désirant bénéficier du chèque doivent obligatoirement passer par cette inscription en ligne.

5.1. Nouveau cours avec subvention SOPFA



*Si le prestateur choisit de mettre à jour ses cours de manière autonome sur formationcontinue.swiss, il se procure un login auprès de la FSEA (Birte Theiler).

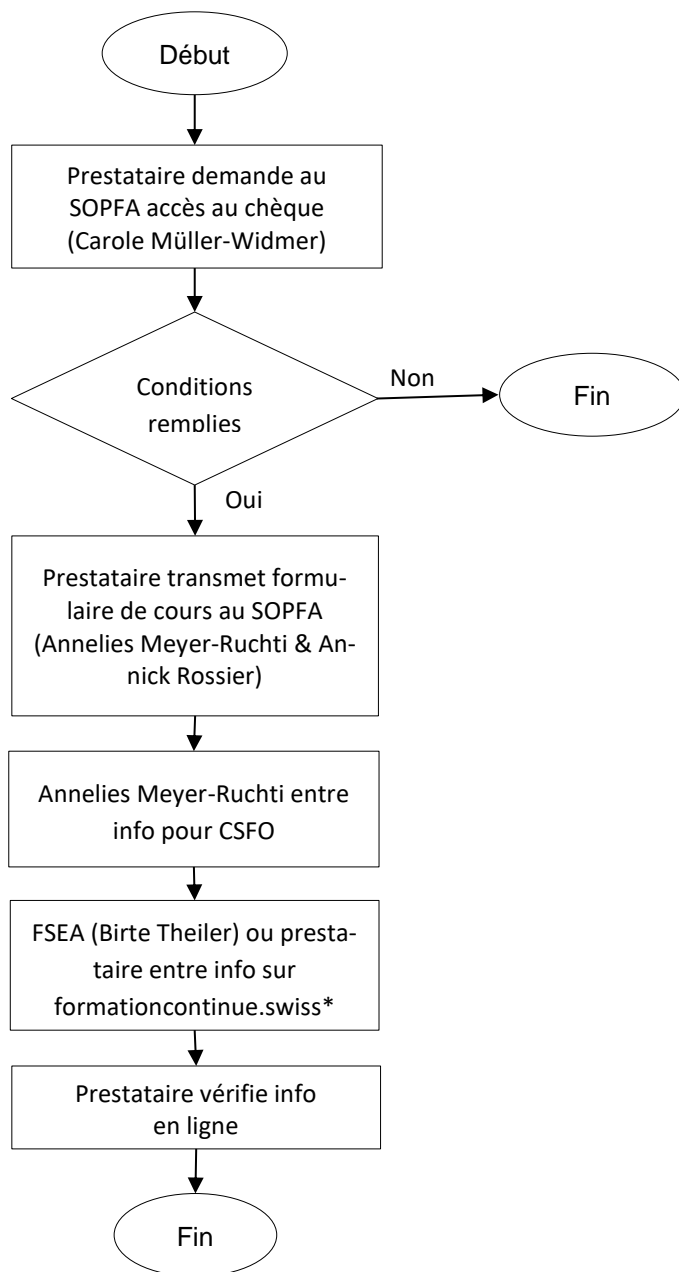
5.2. Mise à jour cours déjà en ligne



*Si le prestataire choisit de mettre à jour ses cours de manière autonome sur formationcontinue.swiss, il se procure un login auprès de la FSEA (Birte Theiler).

5.3. Cours sans subvention du SOPFA

Ce type de demande peut avoir lieu tout au long de l'année.



*Si le prestataire choisit de mettre à jour ses cours de manière autonome sur formationcontinue.swiss, il se procure un login auprès de la FSEA (Birte Theiler).

6. Soutien pour l'inscription en ligne

6.1. Hotline de l'Association Lire et Ecrire

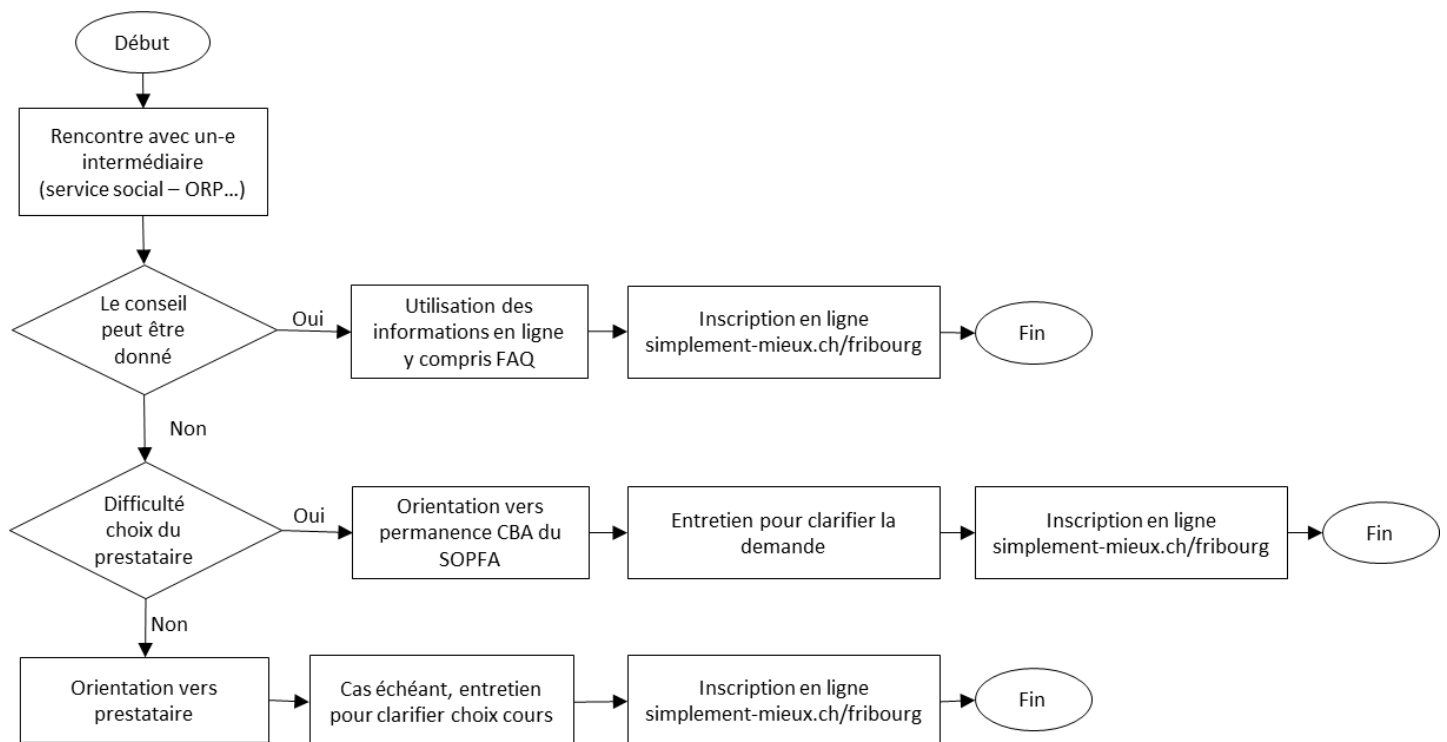
Les personnes intéressées par un cours peuvent appeler la hotline gratuite 0800 47 47 47, écrire à info@simplement-mieux.ch ou compléter le formulaire de contact sur simplement-mieux.ch/fribourg.

Les appels depuis un téléphone fixe sont déviés, selon le lieu, vers :

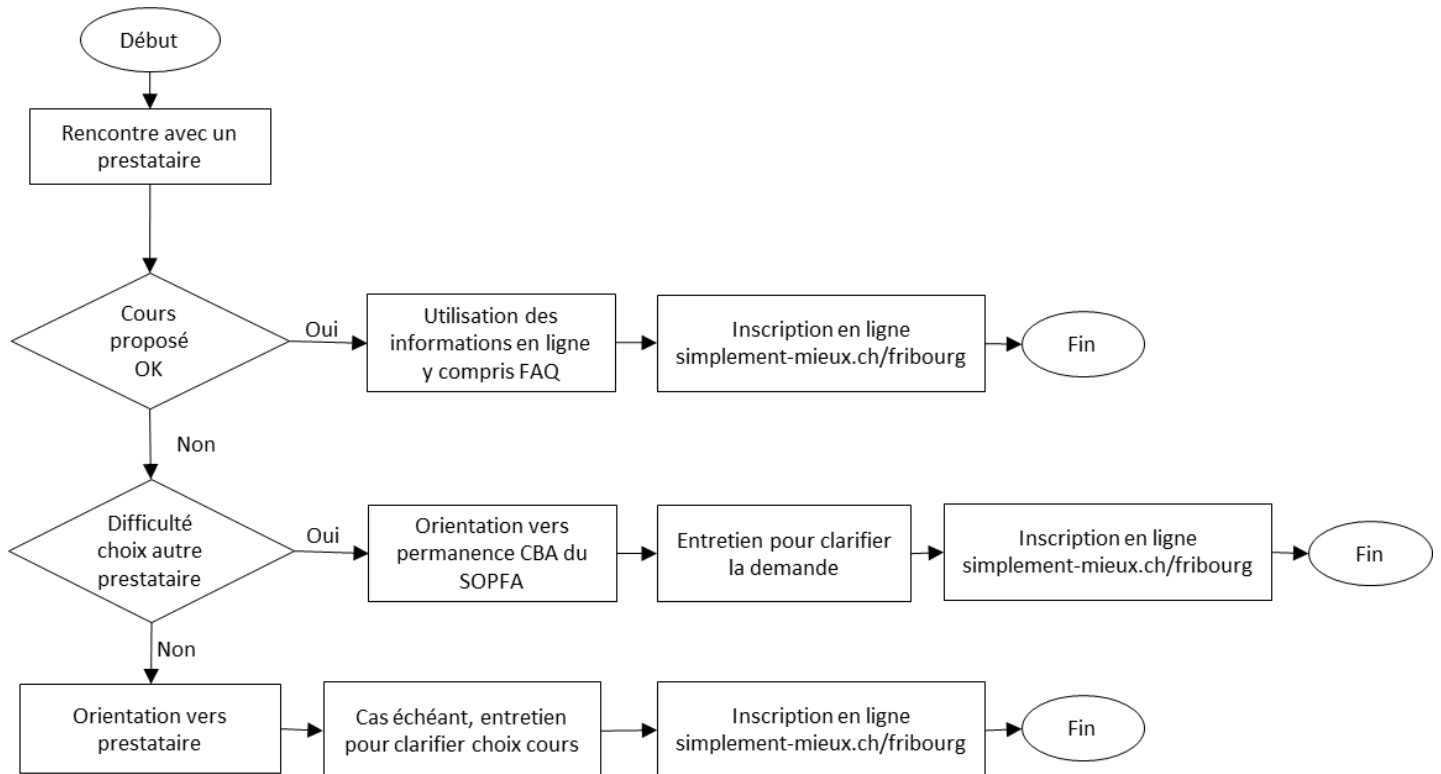
- L'Association Lire et Ecrire suisse romande pour les francophones
- La faitière nationale de l'Association Lire et Ecrire pour les germanophones

Les appels à partir d'un téléphone mobile permettent de choisir individuellement la langue de préférence.

6.2. Accompagnement par les intermédiaires



6.3. Accompagnement par les prestataires de formation



7. Communication et information

7.1. Simplement-mieux.ch/Fribourg

La page www simplement-mieux.ch/Fribourg est l'entrée cantonale pour l'offre de cours accessible au chèque formation.

The screenshot shows the website interface for 'Simplement Mieux' in Fribourg. At the top, there are navigation tabs for 'PERSONNES PRIVÉES', 'ENTREPRISES', and 'PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE'. Below this is a main navigation bar with 'COURS' selected, and other links for 'INFORMATIONS SUR LES COURS', 'OBJECTIFS DES COURS', 'TÉMOIGNAGES', and 'CONTACT'. There are also social media icons for LinkedIn, German (DE), French (FR), and Italian (IT). The main content area is titled 'Cours dans le canton : Fribourg' and includes a search bar with 'Retour à la recherche'. Below the title, there is a text box stating: 'Devenir meilleur en lecture, écriture, conversation, calcul ou utilisation de l'ordinateur ! Avec le chèque annuel de 500 CHF la plupart des cours sont gratuits.' There are two prominent buttons: 'Télécharger le chèque de 500 CHF' and 'Tous les cours'. On the left side, there is a sidebar with a dropdown menu for 'Choisissez un canton dans la liste' (set to 'FR - Fribourg'), contact information (Hotline 0800 47 47 47, info@besser-jetzt.ch, formulaire de contact), and a 'Questions fréquentes' button. At the bottom left, there is information about the 'Etat de Fribourg' and the 'Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes'.

7.2. Flyer du chèque formation

Ce support de communication peut être imprimé à partir de la page simplement-mieux.ch/Fribourg ou être obtenu auprès du SOPFA. Il peut être diffusé par les intermédiaires, les prestataires comme par le SOPFA pour faire de la publicité ciblée ou grand public.

7.3. Tutoriel en ligne & FAQ

La page d'entrée cantonale contient un bref tutoriel pour expliquer la démarche d'inscription à un cours. De plus, une page de questions fréquentes (FAQ) complète les informations disponibles en ligne.

7.4. Coordination entre les partenaires impliqués

Le SOPFA se coordonne régulièrement avec :

- L'Association nationale Lire et Ecrire responsable de la campagne nationale « Simplement-mieux »
- L'Association romande Lire et Ecrire assurant la hotline en français
- L'Association fribourgeoise Lire et Ecrire vers qui la hotline oriente le public fribourgeois

Cette coordination vise à assurer une complémentarité entre les différentes informations diffusées dans le but d'optimiser la qualité de l'accompagnement.

Le SOPFA est également responsable de la coordination générale entre les partenaires concernés par le chèque. Il assume la veille permettant la mise à jour des informations sur le chèque formation.

8. Administration technique

La faîtière nationale Lire et Ecrire (FSLE) et la Fédération suisse de la formation continue (FSEA) se coordonnent pour gérer tous les aspects techniques concernant la base de données des cours et la page cantonale simplement-mieux.ch/fribourg.

Le code du chèque fribourgeois est : **CBA-GKE-FR**. Il est nécessaire pour compléter le formulaire d'inscription en ligne.

Salutation *	▼
Prénom *	
Nom *	
Date de naiss. *	
Rue *	
NPA *	
Lieu *	
Numéro de téléphone*	
Courriel *	
Connaissance du français *	▼
Avez-vous un emploi rémunéré ? *	▼
Pour quelle entreprise travaillez-vous ?	
Quel est votre diplôme de fin d'études le plus élevé ?	▼
Qui vous a fourni le bon d'achat ? (institution) :	
Code du bon *	

Annexe

Schéma d'utilisation du chèque développé par le CPI

